

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 13 (1967)

Heft: 11

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE « SHOPPING CENTER » EN SUISSE AUSSI ?

En Suisse également, le système des centres d'achat revêt une importance qui fait ressortir la nécessité de les planifier et d'établir une étroite collaboration entre les milieux intéressés, dans le cadre de l'économie et de la société. Se basant sur ce fait et pour éviter des investissements déplacés, une manifestation a été organisée à Berne, sous le patronage du comité suisse de l'A.I.D.A. (association internationale de la distribution des produits alimentaires), qui englobe tous les milieux de la branche alimentaire suisse. Cette réunion avait pour but de montrer les possibilités de solutions pour la création de centres d'achats dans notre pays. Participaient à cette réunion d'information quelque 160 personnalités des milieux du commerce, de l'artisanat, des exploitations de services, de la fabrication, des autorités, de la construction et d'autres intéressés encore. La journée était présidée par M. H.H. Mahler, Zurich, président de la direction générale d'un grand magasin.

Le point de départ de la discussion fut l'exposé d'un architecte balois, sur les expériences faites jusqu'ici aux Etats-Unis, pays d'origine des « shopping centers ». Ces centres d'achats sont une conséquence de la « lente mort par étouffement » des villes industrielles américaines. Ces villes se sont développées de façon si explosive — et avec elle, l'effectif des véhicules — que les centres des villes furent bientôt irrémédiablement engorgés. Il se créa dès lors à la périphérie des villes des centres de gravité d'achats qui peuvent être définis de la façon suivante (selon M. Thomas, chef de la division de la journée allemande de l'industrie et du commerce, qui lui aussi prit la parole) : « Un « shopping center » est un groupe d'entreprises diverses, qui se sont édifiées, développées et organisées en complexe unifié, devenu propriété d'une entreprise ou d'une société et qui sont gérées comme une unité. »

Comment se pose, dès lors, le problème suisse ? On s'accorde à reconnaître qu'ici le temps a travaillé plus lentement et que la situation dans les villes n'est pas encore aussi caractérisée. Mais l'évolution avance dans la même direction. Le chemin pour se rendre en ville devient de plus en plus encombré par le trafic et les constructions éparses se multiplient. Mais il ne peut être question d'un dépeuplement. Les commerces de ville doivent être maintenus. Mais ces entreprises devraient établir leur assortiment en fonction de cette évolution.

En résumé, il ressort des divers exposés, qu'il convient de vouer une attention particulière aux points suivants, lors de la construction des centres d'achat :

- 1° Le choix du lieu, dans l'optique économique, social et de la politique de peuplement ;
- 2° Les problèmes du trafic et du parking ;
- 3° La constitution de l'assortiment ;

4° Les heures d'ouverture des magasins ;

5° La collaboration entre les locataires qui devraient s'acquitter de certaines tâches sous une direction centrale (propagande, relations publiques, services communs).

L'importance de l'association a été constamment soulignée, en ce qui concerne la construction de tels centres qui sont un élément important de la nouvelle structure de colonies d'habitations.

Le délégué du Conseil fédéral à la construction des logements, M. F. Berger, ingénieur, a plaidé en faveur d'une coordination des investissements publics et privés, et pour l'ébauche d'une image future qui garantisse la protection de la dignité humaine.

CANTON DE BERNE

UNE MAISON DE LA CULTURE DANS LE JURA

Depuis son entrée en fonctions comme conseiller d'Etat, M. Simon Kohler, directeur de l'instruction publique, a émis à plusieurs reprises l'idée de faire construire une maison de la culture dans le Jura. Des contacts isolés avaient déjà été pris avec divers groupements que le projet concerne directement. A Délémont, M. Simon Kohler a présenté officiellement son projet lors d'une séance qui réunissait les représentants de toutes les associations et sociétés culturelles du Jura (société jurassienne d'émulation, institut jurassien, pra jura, A.D.I.J., école jurassienne de musique, université populaire, association jurassienne des bibliothécaires, société des peintres et sculpteurs jurassiens). On notait également la présence de MM. Jaberg, conseiller d'Etat, directeur de la justice et des affaires communales ; Mercier, nouveau recteur de l'Université de Berne ; et von Tavel, président de la commission cantonale des Beaux-Arts.

Tous les participants ont écouté avec un vif intérêt l'exposé de M. Simon Kohler. Et, au cours de la discussion qui suivit, ils ont assuré ce dernier de leur appui complet en vue de la réalisation de son projet. La première phase des travaux visera à établir l'inventaire des locaux nécessaires à l'activité culturelle dans le Jura. Tous les groupements qui, d'une façon ou d'une autre, contribuent à cette activité — y compris ceux qui n'étaient pas représentés à Délémont — sont invités à faire connaître au directeur de l'instruction publique, le plus rapidement possible, leurs vœux et suggestions à ce sujet.

MANIFESTATIONS

A L'OCCASION DU 450^e ANNIVERSAIRE
DES THESES DE LUTHER

De nombreuses manifestations ont marqué dans plusieurs pays d'Europe et d'Outre-Mer le 450^e anniversaire de l'affichage des 95 thèses de Luther à Wittenberg (République démocratique allemande). Le défi que le professeur Martin

Luther lançait contre le commerce des indulgences est à l'origine de la réforme. Wittenberg a vécu deux grandes journées, le 30 octobre, journée œcuménique, le 31, des services religieux y étaient célébrés.

La fédération des églises protestantes de la Suisse y était représentée. En Suisse romande, diverses manifestations étaient également prévues, notamment à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, à Bienne, à Lausanne, à Echallens et à Genève. Dans cette ville, une cérémonie était prévue notamment à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'érection du mur des réformateurs. Elle a eu lieu le 5 novembre, c'est-à-dire, le jour de la fête de la réformation en Suisse.

Les églises luthériennes comptent actuellement environ 70 millions de fidèles. Elles appartiennent presque toutes à la fédération luthérienne mondiale qui a son siège au centre œcuménique à Genève. Les pays où les églises luthériennes sont les plus nombreuses sont l'Allemagne et les Etats Scandinaves. Dans certains d'entre eux (Suède et Norvège), plus de 90 % de la population est luthérienne. En Suisse, il existe des communautés évangéliques luthériennes dans les villes suivantes : Berne, Bâle, Genève, Saint-Gall et Zurich, ainsi qu'à Vaduz (Liechtenstein).

La Fédération des églises protestantes de la Suisse a publié un message à l'occasion du 450^e anniversaire des 95 thèses de Luther, thèses qui déclenchèrent à l'époque un mouvement de réforme qui s'est répandu dans toute l'Europe. Durant le siècle précédent, on avait beaucoup discuté la nécessité et les possibilités d'une réformation de l'Eglise. En mettant au premier plan la justification de l'homme devant Dieu par la foi seule, souligne le message, la réforme a été à l'origine et la cause du mouvement par lequel la foi, fondée sur la parole de Dieu, a transformé l'Eglise et le monde.

Les 95 thèses de Wittenberg se répandirent en Allemagne comme une traînée de poudre. Elles provoquèrent dans toute l'Europe des répercussions si profondes qu'on a pu faire dater d'elles l'ère de la réformation.

CANTON DE GENEVE

LA REMISE DU PRIX DES ECRIVAINS GENEVOIS A LA ROMANCIERE ALICE RIVAZ

Le prix des écrivains genevois a été remis à la romancière Alice Rivaz pour son récit « Le creux de la vague », au cours d'une réunion qui s'est déroulée à l'Institut national genevois et à laquelle ont participé des représentants des autorités et des membres de l'association des écrivains.

« J'ETAIS MEDECIN-CHEF DES AFFREUX »

« Je ne me suis pas fait prendre par les Allemands en juin 40. Même en espérant avoir la vie sauve à la fin de l'histoire, je n'allais pas me faire piquer par l'armée congolaise pour passer plusieurs mois derrière les barbelés. »

C'est le médecin-chef des « affreux » qui parle. 54 ans, les cheveux en brosse, croix de guerre, ancien médecin-lieutenant de l'armée française, « médecin

des pauvres » au Congo où il avait été envoyé par l'Organisation mondiale de la santé, le docteur Gabriel Grenier explique comment, dans la nuit du 30 octobre 1967, il a rompu l'encerclement de Bukavu, tenu par Jean Schramme et ses mercenaires, en compagnie d'un légionnaire qui « traînait la patte », ancien combattant de Dien Bien Phu. Fuite en pirogue, marches forcées dans la boue — « un kilo de boue à chaque chaussure, et le cœur qui en prend un coup » — pour arriver enfin à Kigali (Rwanda) en auto-stop. De là, quelques complicités agissantes, sur lesquelles il ne s'étend pas, l'ont expédié sur l'Europe. Il est arrivé ces jours derniers à Genève, et a raconté au correspondant de l'A.F.P. son odyssée.

Il était médecin « mercenaire » du sixième bataillon de commandos étrangers du « colonel » François Bob Denard — « on oublie trop souvent, dit-il, que nous étions auparavant des mercenaires de l'armée nationale congolaise. » — Lorsque Denard est blessé, et évacué, au début de juillet dernier. Le docteur Grenier — qui nie d'ailleurs s'être fâché avec Bob Denard, comme on l'a raconté — devient médecin-chef de la colonne Schramme, « qui a pris sous son aile les hommes de Denard ».

La brouille avec le président Mobutu, qui va conduire au drame des « affreux », a des origines obscures. Si les mercenaires se sont mutinés, explique le docteur Grenier, « c'est parce que les responsables congolais voulaient nous éliminer d'une manière inélégante, et que nous risquions d'y laisser notre peau. Apparemment, Mobutu ne voulait pas se présenter devant l'O.U.A. en ayant l'air de patronner les mercenaires. Il était question de nous camoufler en planteurs. Mobutu voulait bien garder Denard, mais pas Schramme. Schramme ne s'est jamais très bien entendu avec Kinshasa ».

C'est ensuite l'attente à Bukavu, au cours de l'été. « Je n'étais plus d'accord avec Schramme depuis longtemps, explique le docteur Grenier. Je suis un vieux congolais, engagé par l'armée nationale congolaise. Il me déplaisait d'agir contre eux. »

Incidentement, il rend hommage au courage des hommes de l'A.N.C., surtout au cours des combats de l'été dernier. Mais en fin de compte Schramme a eu affaire à trop forte partie. L'attaque contre le camp retranché de Bukavu a été menée par dix mille hommes bien entraînés, bénéficiant d'un soutien logistique considérable.

« Schramme n'avait plus de munitions, explique-t-il. Les renforts attendus ne sont pas venus. »

Il s'insurge contre les reproches de « gangstérisme » faits aux hommes de Schramme qui attendent maintenant d'être fixés sur leur sort dans un camp du Rwanda. « Chez les mercenaires blancs, dit-il, il y a de tout, des gens bien et des gens moins bien. Mais ils sont disciplinés. Ils ne se sont jamais livrés à des exactions sans encourir des sanctions exemplaires. Le viol, le pillage conduisaient au poteau. On a parlé des dégâts causés à Bukavu par les mercenaires. Quelques ponts sautés peut-être,

pour assurer la retraite. Mais Schramme aurait pu tout mettre en l'air, les barrages et le reste. »

« Et puis, poursuit le docteur Grenier, on oublie trop ce qui a été fait avant. Tous, nous considérons que nous avons agi pour le bien du Congo, qu'il s'agisse de la repression des Simba, de la réinstallation des paysans dans leurs villages, des soins aux populations, des mesures d'hygiène et de dépistage — j'ai moi-même vacciné plus de quinze mille personnes — de la remise en état des plantations, des routes et des bacs. On oublie qui si la prospérité est revenue dans le Kivu ou dans la région de Lobutu, c'est le fait du major Schramme et du colonel Denard. »

S'il en juge par ses souvenirs de Bukavu, le docteur Grenier estime que les Français internés dans le camp de Shangugu (Ruanda), et qui sont au nombre d'une vingtaine, n'ont qu'un désir : rentrer chez eux. Il ne paraît pas trop pessimiste sur leur sort. « Au fond dit-il, ce que les dirigeants de l'armée nationale congolaise nous reprochent, eux qui avaient des roquettes et des avions américains, c'est de leur avoir tenu tête. Mais ça se tassera. » Il est beaucoup plus réservé sur le sort des gendarmes katangais, qui ont choisi de rentrer au Congo après avoir servi sous Schramme. Il pense qu'il serait préférable pour eux que les gendarmes katangais soient hébergés par un autre pays, en attendant que « l'effervescence s'apaise ».

Pour le docteur Grenier, — qui n'a, dit-il « jamais tiré un coup de fusil sur un blanc ou sur un noir », un seul souci et un seul désir : retourner au Congo, qui est devenu son pays et y soigner les malades. Il ne regrette rien et résume son pays en une phrase la philosophie de douze mois de « mercenariat » : « D'accord c'est fatigant. Mais tout de même, pour un médecin, avant de vieillir dans ses pantoufles, c'est marrant, non ? »

POUR UN CENTRE UNIVERSITAIRE ZOFINGIEN A GENEVE

Le comité d'action pour la fondation du centre universitaire zofingien, a organisé une conférence de presse à laquelle a été exposé le projet de reconstruction de la maison zofingienne actuelle et de sa conversion en un centre universitaire zofingien.

Le président de ce comité d'action, M. Jean Marc Delessert, a montré que le terrain sur lequel se trouve la « Blanche » — la maison des réunions des zofingiens — est estimé aujourd'hui à un demi-million de francs et qu'il est cédé gratuitement au centre universitaire zofingien en vue de la construction du bâtiment dudit centre. Le coût de la construction est devisé à 1,2 million de francs. Les travaux commenceront en mars 1968 pour être inaugurés en automne 1969, coïncidant avec le 150^e anniversaire de la fondation de Zofingue.

Le centre universitaire devra permettre de loger une quarantaine d'étudiants, principalement des étudiants confédérés.

Un appel financier qui a l'appui du comité central suisse, a été lancé à fin octobre. Les participants à cette réalisation peuvent y contribuer soit sous forme de donation, soit sous forme de prêt.

M. Mathias Mayor, membre du comité d'action, a rappelé les origines de la maison zofingienne de Genève. 37 générations de zofingiens ont passé par cette maison, sise à la rue des Voisins. Elle se trouve pratiquement au milieu des bâtiments universitaires, à proximité des écoles de médecine, de chimie, et de l'institut de physique. Il a été relevé que c'est grâce au courage et à la clairvoyance des vieux-zofingiens et de ceux qui leur ont succédé, que l'association de la maison des zofingiens peut aujourd'hui faire le présent de cet immeuble au centre universitaire zofingien. Elle apporte ainsi une contribution à la solution d'un des problèmes de l'heure, celui du logement des étudiants.

M. Renaud Barde, également membre du comité d'action, après avoir souligné les problèmes devant lesquels a été placé le comité, a encore ajouté que le futur centre universitaire zofingien sera ouvert, moyennant naturellement un loyer encore à définir, aux étudiants confédérés venant de n'importe quel canton et cela sans qu'ils soient pour autant nécessairement zofingiens.

Les quatre étages du bâtiment comprendront au total 40 studios soit 10 par étage. Au rez-de-chaussée, les salles communautaires de travail, de loisirs et de réunions, un snack ouvert aux étudiants de la place. Le sous-sol : les salles des séances. Il a également été fait état du confort des studios et de leurs installations sanitaires : lavabo, douche, ainsi que de la cuisine et mobilier, de chacun de ces studios d'une superficie de 16,5 mètres carrés.

A propos du financement de la construction, il convient encore de relever l'appui apporté par les autorités cantonales. Le nouvel immeuble sera exonéré des droits d'enregistrement et de mutation ainsi que pour vingt ans de tous les impôts cantonaux et communaux.

L'appel financier lancé récemment à quelque 4 000 zofingiens de Suisse a déjà permis de réunir près de 80 000 francs en donation ou en prêts.

M.P.H. : MARCHÉ COMMUN ET NEUTRALITÉ

Compte tenu des Etats qui sont candidats au marché commun, il serait bon, parce que c'était l'objectif de la communauté économique européenne (C.E.E.), lorsqu'elle est née, d'être une association ouverte, qu'elle ne se limite pas à six Etats. La Belgique a, à cet égard, une position bien connue : elle croit « être fidèle aux origines et aux intérêts de l'Europe en veillant à ce que la communauté économique s'élargisse à toutes les nations occidentales de caractère démocratique », a déclaré M. Pierre Harmel, ministre belge des affaires étrangères, dans le cadre de l'enquête « la Suisse et l'Europe », réalisée par Claude Lévy, et diffusée sur les ondes de la radio suisse romande.

Il est clair que dans la perspective générale du traité de Rome, a poursuivi M.P. Harmel, la volonté était de pouvoir arriver à une union politique et, par conséquent, il se pourrait que pour des Etats qui auraient choisi, par exemple, la neutralité, ou que les circonstances leur recommanderaient de conserver, d'autres formes d'association pourraient être possibles, et ce sont les traités d'association. On ne peut donc pas imaginer que tous les Etats soient dans les mêmes liens au sein de la communauté, et déjà maintenant plusieurs Etats sont dans des liens d'association et non pas dans des liens d'adhésion. En ce qui concerne la Suisse, a admis M.P. Harmel, il serait difficile qu'il en soit autrement.

De son côté, M. Jean Rey, président de la commission des communautés européennes, tout en soulignant qu'il était dans l'impossibilité de faire des pronostics, ou d'indiquer des échéances ou des calendriers, s'est déclaré pleinement convaincu qu'avec « suffisamment d'imagination politique et de persévérance » la communauté s'élargirait, que des portes s'ouvriraient et que la communauté des six comprendrait plus tard d'autres Etats.

Le président de la commission du marché commun, qui s'exprimait également dans le cadre de l'enquête « La Suisse et l'Europe », et qui a rappelé à cette occasion ses attaches familiales avec notre pays — son grand-père était bourgeois de Genève — a relevé que les espoirs fondés sur le traité de Rome tel qu'il est, et qui est à l'origine du marché commun, ont été entièrement réalisés. L'union douanière se termine en avance sur le calendrier du traité.

D'autre part, toutes les politiques communes sont en voie de construction, même si certaines sont très avancées, comme la politique agricole commune, d'autres moins et certaines un peu en retard.

« Ce qui est tout à fait en retard, c'est le progrès politique », mais non pas en ce qui concerne l'élargissement, a précisé M. Jean Rey, qui a rappelé qu'aucun délai n'avait été fixé dans le traité de Rome quant à l'époque où d'autres pays rejoindraient le marché commun après les espoirs nés en 1961 et 1963 — époque des premières négociations avec la Grande-Bretagne — « C'est avec regret, a déclaré le président de la commission de la C.E.E. que nous constatons que dans ce domaine, il y a encore de grandes barrières à renverser avant que l'élargissement de l'Europe, et l'unification du continent européen, je veux dire, progressent sur une base plus large que celle uniquement de la communauté des six actuelle. »

LA PUBLICITE EN SUISSE : LA PRESSE SE TAILLE LA PART DU LION

Le « bulletin » de l'association européenne de libre-échange poursuit son enquête sur la publicité dans les pays membres et associés. Elle publie, dans son numéro d'octobre, une analyse approfondie de la publicité en Suisse, relevant d'emblée que le principal véhicule publicitaire helvétique reste la presse, avec 460 millions de francs de dépenses publicitaires en 1966, sur un total de 1 milliard 354 millions de francs. Les autres moyens de publicité importants sont, en

Pour les fêtes de fin d'année par INTERFLORA envoyez vos vœux fleuris

à vos parents ou amis habitant la Suisse

RENÉ DOUILLARD

fleuriste

38, av. de la République Tél. VOL. 87-98 Paris-11°

Livre dans le monde entier par INTERFLORA-FLEUROP



Toujours à votre disposition pour exécuter vos commandes dans Paris et la Banlieue

REVUE DE PRESSE...

Suisse, les prospectus et catalogues (235 millions de francs), et les campagnes, dans les points de vente (160 millions de francs). Le reste des dépenses publicitaires se répartit entre la télévision, le cinéma, les affiches et enseignes extérieures et les échantillons gratuits.

La publicité à la télévision n'a vu le jour, en Suisse, qu'en 1965. Son coût est élevé — 7 600 francs suisses par minute — mais cela n'a pas empêché que la demande soit, dès le début, très importante : la durée des émissions publicitaires, fixée tout d'abord à 12 minutes par jour sur chaque chaîne, a été portée à 15. Mais le coût de cette sorte de publicité a été critiqué pour entraîner une discrimination entre les sociétés commerciales, dont seules les plus importantes pourraient utiliser ce canal de publicité. On compte, en Suisse, environ un million de récepteurs de télévision. Le « bulletin » de l'A.E.L.E. souligne encore la part de la publicité par affiches en Suisse, relevant le niveau élevé des créations de nos graphistes publicitaires.

La Suisse, en raison du niveau de vie élevé de ses habitants, est un important marché publicitaire. De 1950 à 1965, alors que sa population passait de 4 700 000 à 6 000 000 habitants, le revenu par habitant s'élevait de 3 733 francs à 10 454 francs par an, et le total des importations de 4 milliards à 16 milliards de francs.

CANTON DE LUCERNE

LE PRIX DES BEAUX-ARTS DE LUCERNE A HANS ERNI

La commission du prix des Beaux-Arts de la ville de Lucerne a décidé de décerner le prix pour 1967 à Hans Erni, pour récompenser ses mérites artistiques et le renom dont il a gratifié la ville de Lucerne. Quant au prix de mérite, il a été attribué au sculpteur Rudolf Limacher, de Lucerne également.

CANTON DE NEUCHÂTEL

† PAUL CLÖTTU, ANCIEN MINISTRE

A Colombier, où il s'était retiré, est décédé à l'âge de 70 ans, M. Paul Clottu, ancien ministre, ancien chef de la division des affaires administratives du Département politique fédéral.

Originaire de Neuchâtel et Cornaux, Paul Clottu avait étudié les sciences politiques à Neuchâtel, Berne et Genève. Après avoir été pendant vingt ans collaborateur du bureau international du travail, il entra en 1940 au service de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Après la guerre, il représenta la Suisse à diverses conférences de l'organisation internationale du travail.

Entré en 1947 au Département politique, il fut d'abord attaché à la légation de Suisse à Londres. C'est en 1954 que le Conseil fédéral le nomma chef de la division des affaires administratives. Le titre de ministre lui fut conféré en 1955. En 1962, Paul Clottu prit sa retraite.

Taverne de Genève

9, rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle
Cent. 21-08

TOUTES LES SPÉCIALITÉS SUISSE D'ORIGINE

Râclette valaisanne
Fondue bourguignonne
Fondue Suisse
Fermé le samedi

CREME FLUIDE
SPECIALE POUR
LES MAINS

maidermine

A BASE D'HUILE DE NOISETTE

EN TOUTES SAISONS
PROTEGE, AFFINE
ASSOULIT LA PEAU

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine

Pour vos Réunions... Conférences... Expositions...
Pour vos Repas d'Affaires... ou Fêtes de Famille

★

adressez-vous en toute confiance au

GRAND HOTEL & RESTAURANT DU PAVILLON

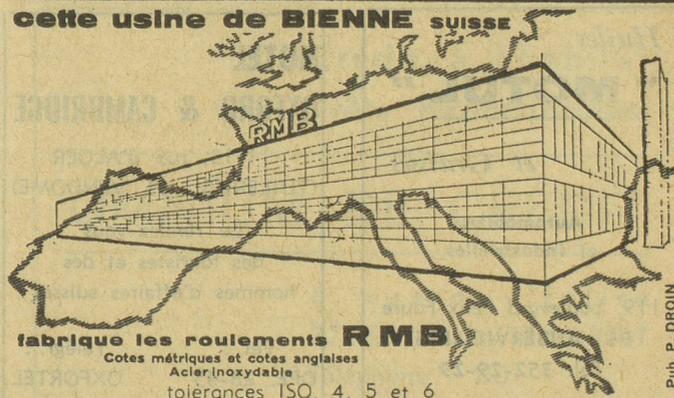
DIRECTION SUISSE

36-38, rue de l'Echiquier, PARIS-X^e
(Boulevard et métro Bonne-Nouvelle)
PRO. 17-15

★

Salons particuliers et salles de banquets
de 10 à 200 couverts, à partir de 30 F
Vins, cafés, taxes et service compris.
Devis sur demande.

cette usine de BIENNE suisse

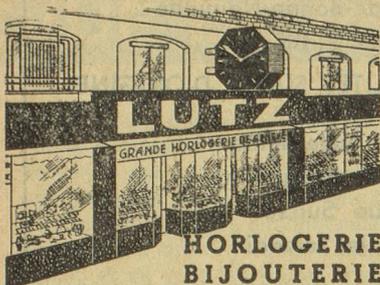


fabrique les roulements **RMB**
Cotes métriques et cotes anglaises
Acier inoxydable
tolérances ISO. 4, 5 et 6

Pub. P. DROIN

RMB ROULEMENTS MINIATURES S.A. BIENNE SUISSE

Représentant William BAEHNI, 147, rue Armand-Silvestre,
COURBEVOIE, Seine. Déf. 46.54.



LUTZ
GRANDE HORLOGERIE BIJOUTERIE
HORLOGERIE
BIJOUTERIE
LUTZ
Conditions
aux membres
de la colonie
70 à 82, RUE DE LYON-PARIS 12^e
TEL. : DID. 46-85

AGENCE OPREC
97, Avenue Parmentier
PARIS-XI^e • Tél. 023.07.51

Directeur :
G. MARTY-HEMMI
(Malans-Grisons)
Agent et conseil immobilier
agréé
ACHAT-VENTES
de pavillons, appartements,
locaux comm. et industriels
EXPERTISES GRATUITES

REVUE DE PRESSE

CANTON DU VALAIS

LA SUISSE ROMANDE LANCE « L'OPERATION JUPAK »

Pour tenter de remédier aux graves difficultés que l'on rencontre actuellement dans tout le pays sur le marché des pommes, la Suisse romande lance en ce début de mois par le canal des organisations agricoles intéressées à la mise en valeur des fruits ce que l'on appelle « l'opération Jupak ». Il s'agit de lutter contre la mévente en transformant les excédents de pommes en moût et en jus de pommes lesquels sont mis sur le marché sous la forme de berlingots.

Cette opération — un brin révolutionnaire quant à la nature de l'emballage — est menée de front par la société romande pour l'utilisation industrielle des fruits en collaboration avec les diverses organisations agricoles de production et de vente de romandie notamment l'Union laitière vaudoise, les Laiteries réunies de Genève et la Fédération valaisanne des producteurs de lait ainsi que de divers centres de pasteurisation.

La presse romande assista, à Sion, au lancement de cette opération. Diverses personnalités et journalistes conviés par le « Centre romand d'informations agricoles » visitèrent tout d'abord les entrepôts frigorifiques de la capitale valaisanne, puis se rendirent aux installations de pressurage d'où un pipeline emmène le jus de pommes fraîchement pressé jusqu'à la centrale laitière de Sion où l'on procède à sa mise en berlingot. Cette collaboration fructueuse entre deux secteurs complètement différents de notre agriculture (secteur fruits et secteur lait) est à souligner.

Rappelons en conclusion que la récolte suisse de pommes est estimée à plus de 110 000 tonnes ce qui représente une vingtaine de milliers de tonnes de plus que l'an passé. Producteurs et responsables de notre économie agricole mettent de fermes espoirs dans l'opération Jupak qui — si le consommateur lui donne la suite souhaitée — permettra de faire face aux difficultés que l'on rencontre sur le marché frais.

Cette journée d'orientation fut animée par MM. Hubert, délégué de la régie fédérale des alcools, Golay, du centre romand d'informations agricoles, Giroud, président de l'Union valaisanne des fruits et légumes, Cheseaux, président des producteurs valaisans, Lamon, directeur de cidrerie à Sion et les frères Constantin, arboriculteurs de renom.

LE VALAIS ET LA SAUVEGARDE DES TRESORS DU PASSE

Malgré un retard regrettable, plusieurs localités valaisannes entreprennent actuellement un effort pour sauver dans le cadre local les derniers trésors de leur passé. On sait que des milliers d'objets, des meubles anciens surtout, ont quitté le canton au cours de ces dernières années, cédés bien souvent à des prix dérisoires à des brocanteurs ambulants.

"LE FRANÇAIS"

3, av. de l'Opéra
Tél. OPE 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage

LA PRÉCISION DANS LE DÉCOLLETAGE

Société Anonyme
au Capital de 245.000 F
Directeur : **E. BIERI**
16, rue Orfila - PARIS, 20^e
MEN. 52-07
PIECES DETACHEES
SUR TOURS AUTOMATIQUES
Pour AVIATION - AUTO
MARINE - CHEMINS de FER
HORLOGERIE - OPTIQUE
RADIO - ELECTRONIQUE...

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16
MIROITERIE
DECORATION
F. MONA
ENCADREMENTS
VITRERIE
38, rue François-1^{er}
Paris-8^e

HORLOGERIE DE GENÈVE
F. LUTHI, horloger diplômé
26, av. Marceau, Paris, 8^e
Montres de Haute Précision
Ely. 57-76
Réparations
soignées
Représentant de la
Maison GUBELIN



Huiles "MOTUL"

et Graisses

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. 352-29-29

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER
(TUILLERIES - PL. VENDÔME)
Le rendez-vous
des touristes et des
hommes d'affaires suisses
Tél. : Télégr. :
OPE. 28-45 OXFORTELL

REVUE DE PRESSE...

Après Isérables, le village de saxon dans le district de Martigny a créé un musée du passé. L'initiative en est due au groupe « Le vieux saxon » et à une personnalité de l'endroit, M. Louis Delaloye, ancien chef de service à l'Etat du Valais.

Un millier d'objets environ ont pu ainsi être sauvés à jamais du mercantilisme. Ce musée que l'on vient de terminer comprend plusieurs pièces réservées soit à l'agriculture, fabrication du pain, vinification, fromagerie d'alpage, soit à l'industrie d'autrefois et au folklore.

Parmi les objets les plus rares ce musée contient une trentaine de pièces de monnaie romaine, ultimes témoins du séjour dans la vallée du Rhône des commerçants latins et des soldats de César.

CANTON DE VAUD

REMISE DU PRIX PAUL BUDRY

Créée en 1959 à l'occasion du 10^e anniversaire de la mort de Paul Budry, la fondation qui porte son nom décerne un prix littéraire tous les deux ans, pour récompenser l'auteur de langue française ayant écrit la meilleure œuvre sur la Suisse et sur les voyages dans le pays.

Ce prix de 2 000 francs a été remis dans la maison « pro arte », à Saint-Saphorin, à M. Pierre Cordey, rédacteur en chef de la « Feuille d'avis de Lausanne », pour son ouvrage « Madame de Stael et Benjamin Constant sur les bords du Léman », paru dans la collection « paysages de l'amour » chez Payot.

M. Henri Perrochon, président du jury, a motivé son choix, parmi quinze envois, et relève la valeur de l'ouvrage et la poésie qui s'en dégage. Il a remercié l'Office national suisse du tourisme et le fonds cantonal des Arts et Lettres, qui ont contribué à la création et au maintien du prix Paul Budry.

M. Cordey a expliqué comment son livre est né, à la suite d'une conversation avec l'éditeur Jean Hutter. Il a rappelé le rôle joué par Paul Budry dans la vie artistique du pays. L'assistance où se trouvaient nombre d'écrivains et d'artisans, a été saluée par M. Cossy, syndic de St-Saphorin.

UN LIVRE DE M. PAUL CHAUDET

Depuis qu'il a quitté le Conseil fédéral, M. Paul Chaudet, ancien président de la Confédération, a exercé une intense activité dans divers domaines. On sait qu'il fut chargé d'importantes missions en Inde et au Pakistan pour le compte de la F.A.O. organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il a également prononcé diverses conférences dans plusieurs régions de notre pays.

Le MONTE-CARLO

9, Av. de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

Déjeuners à F 7,50 et 10,—
vin et service compris

SALLES pour BANQUETS

ROTISSERIE

ETO. 02.20

A. Tobler, Dir.

CAFÉS

VERNETTE & PRADER

(LANGWIES, GRISONS)

14, rue Raymond-Losserand ● PARIS, 14^e

Tél. 734.13.29 - 34.84.57 - 734.86.01

CAFES
THES
CHOCOLATS

SALON DE VENTE AU DÉTAIL

115-117, avenue du Maine

Tél. 783.04.47 - 734.86.33 ● Autobus 28

Livraisons dans toute la France. Franco de port

Crédit à l'habitat
Prêts hypothécaires

OMNIUM DE CRÉDIT

6, rue de l'Eglise
77 - BRIE-COMTE-ROBERT
Téléphone : 110

L'ancien chef du Département militaire fédéral a mis à profit ces quelques mois pour écrire un livre dont la publication vient d'être annoncée et dont le titre est « Conduire ou subir ».

Cet ouvrage, fruit de son expérience gouvernementale, traite avec franchise et courage une série de questions fondamentales qui sont celles que se pose le peuple suisse.

EXPOSITION NATIONALE : LE SORT DU MESOSCAPHE

La direction de l'exposition nationale communique, concernant le mésoscaphe : « La dernière séance de la haute commission de l'exposition nationale suisse, fixée au 23 novembre 1967, marque l'achèvement de tous les problèmes associés à cette manifestation. Le mésoscaphe constitue toutefois une exception à cet égard, au sujet de laquelle la direction de l'exposition a jugé nécessaire de donner l'information suivante :

» En choisissant de construire un sous-marin touristique, l'exposition n'entendait pas seulement offrir une distraction inédite à ses visiteurs, mais aussi créer le moyen d'orienter les esprits et l'attention du grand public vers la science d'avenir qu'est l'océanographie. Une telle option suppose que l'expérience réalisée avec succès dans le lac Léman soit suivie d'une exploitation maritime. C'est ainsi que, dès la fin de 1964, la direction de l'exposition nationale s'est efforcée de déterminer le marché existant pour un sous-marin civil. Son enquête, menée sur le plan mondial, avec la collaboration de nos représentations diplomatiques et consulaires, et des personnes compétentes dans les domaines océanographiques, touristiques et maritimes, a montré que des besoins fort limités existent à l'égard de sous-marins à but scientifique, mais qu'aucune entreprise ou organisation existante n'a songé jusqu'ici à l'emploi d'un sous-marin touristique. Dès lors, l'exposition a entrepris des études économiques et financières, de nature à créer un intérêt pour cette forme d'utilisation. Un tel projet s'est heurté à l'absence de législation et de règlement applicable aux sous-marins civils. Des études juridiques, laborieuses, et des procédures administratives durent être engagées auprès des instances officielles maritimes de plusieurs pays. Ces démarches ont abouti à la conclusion d'un accord avec un groupe financier international aux termes duquel ce dernier achète le mésoscaphe sous réserve d'obtenir le permis de navigation en mer. Son intention est ensuite de l'exploiter touristiquement en méditerranée. La procédure pour l'obtention de cette autorisation est actuellement engagée auprès du ministère français des travaux publics, des transports et du tourisme, section de la marine marchande, par l'intermédiaire de notre ambassade à Paris.

FONDATION « PRO HELVETIA »

La politique culturelle doit être le « réduit du fédéralisme », a dit le conseiller fédéral Tschudi. C'est à l'illustration de la vie culturelle suisse, dans notre pays et à l'étranger, que s'attache la Fondation « Pro Helvétia », qui a tenu

son assemblée générale à Lausanne. Créée en 1939, elle est entièrement subventionnée par la Confédération et ses tâches ont été précisées par une nouvelle loi en 1966 ; maintien et enchérissement du patrimoine culturel de la Suisse, développement des échanges culturels entre les différentes régions et des relations culturelles avec l'étranger. Le budget de la Fondation a passé de 1 200 000 francs, en 1962, à 3 500 000 francs en 1966.

Il ressort d'une conférence de presse, donnée par M. Michael Stettler, président central, et Hugues Boissonnas, secrétaire général, à l'occasion de la séance plénière de la Fondation, que l'activité de « Pro Helvetia », sur le plan intérieur, va consister surtout dans le subventionnement de treize organisations faitières s'occupant de belles lettres, de musique, de théâtre et d'autres branches de notre patrimoine culturel.

A l'étranger, en revanche, l'activité directe de « Pro Helvétia » est plus marquée, comme le montre le 2^e annuaire de la Fondation, pour les années 1964 à 1966, qui vient de sortir de presse. Le bon renom de la Suisse à l'étranger dépend en effet tout autant de sa présence culturelle au sens large du terme que de sa présence économique et politique.

Le programme pour 1968 annonce une aide très active de « Pro Helvetia » à l'organisation, hors de nos frontières, d'expositions de beaux-arts, de concerts et de représentations théâtrales. Cette activité ne se limitera pas aux pays voisins de la Suisse et à l'Europe occidentale. Elle touchera aussi l'Amérique et, venant confirmer une évolution intéressante, elle se développera dans les pays de l'est. Signalons par exemple, qu'en dehors des beaux-arts traditionnels, des expositions suisses d'architecture et de dessins industriels s'ouvriront l'an prochain en Union Soviétique.

PRIX DU LIVRE VAUDOIS

A l'occasion de la journée du livre vaudois, tenue à La Sarraz, sous la présidence de M. Henri Perrochon, l'« Association des écrivains vaudois » a décerné le Prix du Livre vaudois à M^{me} Alice Rivaz, une Vaudoise fixée à Genève, déjà titulaire du Prix des écrivains genevois. C'est M. Eric de Montmollin, professeur à Lausanne, qui a commenté cette attribution à l'auteur de six ouvrages dont le dernier « Comptez vos jours », vient de paraître.

CANTON DE ZURICH

« SWISSAIR » A 500 PILOTES

« Swissair » a engagé le 1^{er} novembre son 500^e pilote de ligne. Il s'agit de M. Alfred Kupferschmied, d'Ebikon (Lucerne), qui a été fêté au cours d'une petite cérémonie, à Zurich.

LITTÉRATURE

« ALLER ET RETOUR », par Bernard BARBEY (Ed. La Baconnière)
« LES SUISSES », par Robert DARGEANT (Ed. Gallimard)

Rien n'autorise mieux à réunir ces deux témoignages sur la Suisse que leur totale dissemblance. L'un se dépasse en se donnant pour ce qu'il est : ouvrage d'histoire, à travers les moyens définis et apparemment limités du reportage, mais reportage bien vécu, qui impose une unité de style, son art nécessairement caché en élargit la portée et suppose la présence de l'auteur qui n'en doit rien laisser paraître. L'autre reste en-deçà de ses intentions trop manifestes en se donnant pour ce qu'il n'est pas : tout à la fois et indistinctement pamphlet ou satire à prolongements historico-sociologiques et méditation de l'auteur sur lui-même ! Il fait long feu de par son éclectisme même. L'un apporte matière cohérente à réflexion, l'autre se ménage la réflexion par endroits sur une matière de seconde main, et son manque de rigueur, que le talent épisodique de l'auteur renforce plutôt qu'il n'y remédie, rend l'ouvrage nul et non avenue.

Le premier, « Aller et retour » de B. Barbey, convainc par la sobriété propre au journal, celle qui, mettant en valeur les silences, restitue le rythme même de l'existence. En outre, s'il avait besoin de justification, ce rythme-là possède un intérêt historique : les « petits faits vrais » que l'auteur a sauvés de l'oubli mettent en jeu dans le cadre de la « drôle de guerre » de grands personnages. Mais le point de vue n'est pas entièrement rétrospectif, c'est ce qui fait l'atmosphère très particulière du livre : des circonstances que nous savons graves sont vécues simplement, ce qui est historique pour le lecteur est encore anecdotique pour l'auteur. Illusion peut-être. un livre vit d'une rigueur interne que l'existence ne fournit pas forcément. Mais pour qui douterait de l'importance historique des faits, leur réinvention secrète apporterait la certitude de la vérité romanesque.

Chez M. Dargeant au contraire, l'anecdote garde la dimension affligeante de l'expérience de la médiocrité suisse que l'auteur a faite, lequel nous distille son ennui rancunier à longueur de pages, sans que le nombre de celles-ci comporte quelque nécessité. Ici, aucune qualité objective : M. Dargeant veut aller au fond du problème qu'il doit bien connaître mais il ne parvient pas à prendre son parti littéraire : la satire vivant d'apparence, il fallait choisir l'humour et son pittoresque ou l'ironie et sa violence, et non faire en sorte que la plaisanterie tombe toujours, de pas bien haut, pour laisser place à un sérieux qu'elle perturbe inévitablement. Pour peindre la bêtise et éviter le cortège de truismes qui accompagnent son évocation, il faut avoir les moyens de Flaubert ou de Molière. Mais l'auteur, suisse lui-même, ne s'attaque pas à la médiocrité en général mais à la forme aberrante qu'elle prend, paraît-il, en Suisse : cette douillette satisfaction complètement infondée. De ce que M. Dargeant, examinant son Moi, n'y trouve, et pour cause, rien qui prête à satisfaction, il faut donc conclure à l'hypocrisie des Suisses. Comment, dépourvus avec ça de tout génie propre, les Suisses peuvent constituer une nation, cela ne fait guère problème : l'analyse sociologique n'a qu'à explorer la bêtise, ce fondement du consensus social. Pour M. Dargeant, la bêtise est prétexte à un exercice de style, et il faut convenir que l'auteur a besoin de s'exercer encore quelque peu. Ne doutons pas que, son sens de l'inachèvement aidant, s'il ne nous a pas épargné cette charge à fond contre le calme, il nous en promet beaucoup d'autres. A moins qu'on ne lui recommande entre temps l'oubli de ses origines.

J. DEPIERRE.



SUISSE A L'HONNEUR

A l'occasion du 150^e anniversaire de la création de la division des sciences économiques de la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Tubingue le professeur Friedrich A. Lutz, professeur ordinaire de sciences politiques à l'université de Zurich, a été nommé docteur « honoris causa ».

ASSOCIATION DE LA PRESSE ZURICOISE : « OU ALLONS-NOUS ? »

L'association de la presse zuricoise a tenu une réunion, sous la présidence du rédacteur A. Grueninger. L'ordre du jour prévoyait l'examen du problème de l'association de la presse suisse, laquelle doit tenir son assemblée de délégués à Bâle. Cependant, le thème d'actualité « Où allons-nous » a constitué l'objet principal de la discussion sur la création de nouveaux journaux.

Il y a peu de jours paraissait la première édition de la « Neue Presse » et il y a quelques temps, des « feuilles d'avis et des hebdomadaires étaient offerts gratuitement au public à Zurich. Les questions abordées à cette réunion de l'association de la presse zuricoise ne relevaient pas seulement du problème des journaux mais également d'une manière générale

de la vie politique suisse. Quelques orateurs ont émis l'hypothèse que l'existence de certains journaux, notamment de petits organes, était mise sérieusement en question par la création de nouvelles publications dont celles du « Blick » et de la « Neue Presse ». Beaucoup de journaux travaillent avec déficit. De plus, l'assemblée a considéré que le salaire du rédacteur ne devrait pas être fonction de la rentabilité de l'organe. Il est essentiel que dans une démocratie semi-directe que la fonction du rédacteur soit de former l'opinion du citoyen. Cette thèse a été combattue par ceux qui estiment que la fonction des journaux n'est pas de former l'opinion de qui que ce soit, mais d'informer. Les représentants des nouvelles publications ont pris la parole pour exposer leurs considérations sur les problèmes financiers et les intérêts de ceux qui insèrent des annonces. Il a également été souligné que la nouvelle conception du journal entraîne des frais plus élevés. L'assemblée a finalement voté, sans opposition, une résolution proposant de renvoyer cet objet à un comité restreint qui aura pour tâche de fixer des principes de base.

En ce qui concerne les problèmes de l'association de la presse suisse, l'assemblée a approuvé les propositions du comité central relatives à la révision des statuts de l'association.